



COMPTE-RENDU DU C.C.A.S DU 25 OCTOBRE 2017

AFFAIRES COMMUNES AVEC LE CONSEIL MUNICIPAL :

I - Nominations : Deux nouvelles personnes intègrent le C.C.A.S. : Mme Christiane DELORME, retraitée, et M. Alain MICHEL, retraité. L'ensemble du conseil leur souhaite la bienvenue.

II - Repas des Anciens : Le bilan dressé est tout à fait positif à nouveau, tant en termes d'animation que du repas (plus de 60 convives). Merci à l'ensemble des membres du CCAS et du Conseil pour l'organisation de cette journée. La date envisagée pour 2018 est celle du 1^{er} week-end d'octobre.

III - Colis de Noël : Le choix a été arrêté et la distribution aura lieu le **samedi 16 décembre 2017 à partir de 09h00.**

IV - Cérémonie du 11 novembre : La cérémonie est reconduite sous la même forme (voir encadré infos diverses).

V - Manifestation : Le choix s'est porté sur le **nouveau spectacle 2018 de Jean Pire et Balou** ; il aura lieu le samedi 17 mars 2018 en soirée à la salle polyvalente. La vente des tickets aura lieu en mairie.

VI - Accueil des nouveaux habitants : La date retenue est celle du vendredi 23 mars 2018.

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 OCTOBRE 2017

I - APPROBATION DU COMPTE RENDU DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20/09/2017

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

II - DELIBERATIONS

1) Rapport SIE : Lecture est faite devant le conseil des éléments du rapport, comprenant notamment les tarifs, les quantités d'eau délivrées, le nombre d'abonnés, le réseau, les consommations moyennes ou la qualité. Ce rapport, public, est consultable librement en mairie.

2) Investissement tracteur/décision modificative: Après présentation du matériel proposé par le groupe de travail concerné, Monsieur le Maire présente à l'assemblée le devis de l'entreprise GAUTHIER de SAINT GERMAIN DU BOIS pour l'achat d'un tracteur d'occasion New Holland d'une valeur de 30 000 € H.T en remplacement de l'actuel tracteur Deutz acquis en 1984, notamment pour pallier les difficultés rencontrées en cas de maintenance/réparation du tracteur (Claas) le plus récent de la commune. Après débat, le conseil municipal autorise M. le Maire à signer le devis. Afin de financer l'achat du tracteur New Holland, le conseil municipal vote les crédits imputés au chapitre des dépenses imprévues.

3) Maintien des tarifs cantine, garderie et transport : Pour faciliter la gestion administrative de ces tarifs, il est proposé au conseil de supprimer la mention de l'année scolaire concernée, afin de rendre les tarifs valables tant qu'une modification n'est pas actée par une délibération du conseil. Cela évite de délibérer tous les ans pour le changement d'année scolaire. Le conseil approuve cette décision à l'unanimité.

4) Transfert de compétence à la Communauté de communes Terres de Bresse : Le maire informe le Conseil Municipal que lors de sa séance du 14/09/2017, les délégués de la communauté de communes Terres de Bresse ont donné leur accord pour transférer la compétence "Création et gestion de Maisons de services au public et définition des obligations de service public y afférent à la Communauté de Communes Terres de Bresse. Ce transfert de compétence doit être validé par la majorité qualifiée des conseils municipaux des communes membres. Le Conseil Municipal de chaque commune membre dispose d'un délai de trois mois, à compter de la notification au maire de la commune de la délibération de l'organe délibérant de l'EPCI, pour se prononcer sur les modifications proposées. A défaut de délibération dans ce délai, sa décision est réputée favorable. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne son accord à l'unanimité pour le transfert de la compétence.

5) Risques statutaires : Après retour du Centre de Gestion sur le prestataire retenu après appel d'offres pour assurer la commune (délibération de la dernière séance), le conseil peut délibérer en ajoutant le nom dudit prestataire. Le Conseil municipal, après avoir délibéré, décide d'adhérer au contrat du Centre de Gestion souscrit auprès de CNP Assurances pour la couverture des obligations statutaires concernant les agents affiliés à la CNRACL et à l'IRCANTEC à compter du 01 janvier 2018.

6) Nomination de la 3^e adjointe : Suite au courrier de Mme la Sous-Préfète de Louhans acceptant la démission de Mme Irène BONIN du conseil municipal de l'Abergement Ste Colombe pour raisons personnelles, il est procédé à son remplacement. Le conseil approuve dans un premier temps à l'unanimité le maintien de 4 adjoint(e)s et désigne ensuite par vote Mme Ghyslaine ROBERT comme nouvelle 3^{ème} adjointe par 7 voix (Mme Sandrine DUMONT ayant obtenu 5 voix). Le conseil délibère enfin à l'unanimité pour le maintien du même taux d'indemnité d'adjointe que précédemment.

Tous les membres du conseil municipal remercient vivement Mme Irène BONIN pour son engagement et son dévouement au service de l'ensemble de la population de notre commune durant ses mandats et saluent l'esprit de l'intérêt collectif qu'elle a toujours eu à cœur de maintenir.

III – COMPTE-RENDUS DE REUNIONS :

1) Communauté de communes : Le conseil communautaire a assisté à un exposé du fonctionnement de la Fiscalité Professionnelle Unique afin de prendre avant fin 2017 une décision quant à sa mise en application au 1^{er} janvier 2018 ou non. D'ici là, une étude commune par commune devra être rendue par le cabinet d'étude retenu, qui précisera l'impact sur le budget de chaque commune membre : la FPU prévoit en effet que la CFE (Contribution Foncière des Entreprises) sera versée à la communauté de communes en lieu et place des communes, avec un système de compensation aux communes pour maintenir leur budget actuel (sur la base du calcul du budget 2017). Cela permettrait en outre à la communauté de communes de bénéficier d'une bonification de sa dotation.

2) Commission Voirie : La commission soumet 4 modifications de circulation au conseil : 3 créations de « Stop » pour les rues des Leys et de La Givacière, pour le Chemin des Ecoles, et un « Cédez le passage » pour le Chemin du Château. Le conseil valide ces propositions. Le projet de chemin piétonnier sécurisé est en attente de retour du Département pour amendes de police. 4 tonnes de Point à Temps sont à prévoir pour l'année. Une réunion est prévue avec la commune de St Christophe en Bresse pour évoquer la gestion de la voirie située rue des Leys dépendant de la commune de St Christophe.

IV – INFORMATIONS DIVERSES :

1) Postes à incendie : Un groupe de travail est constitué afin d'étudier le réseau des points de postes à incendie dans le cadre de l'élaboration future d'arrêtés de sécurité incendie.

2) Transport scolaire : Le conseil se déclare favorable à la réactivation de l'arrêt de bus scolaire communal de Faussigny à partir de la rentrée scolaire de sept. 2018, en raison de la présence à nouveau d'enfants à transporter. Il conviendra de réaménager l'arrêt et d'étudier d'éventuelles modifications des horaires du circuit.

3) Droit de préemption: Le conseil n'entend pas exercer son droit de préemption sur le dossier qui lui a été soumis suite à la signature d'un compromis de vente.

4) Assainissement collectif : Un courrier sera diffusé aux habitants relevant désormais de l'assainissement individuel suite à la révision du zonage d'assainissement collectif.

Pour rappel, seul le hameau de Villargeault est maintenu dans le zonage collectif à créer, mais il n'y a aucune programmation de travaux à ce jour.

INFOS DIVERSES

MANIFESTATION A VENIR

- Vendredi 17 novembre 2017 (19h00) : « Beaujolais Nouveau » organisé par le Comité des Fêtes

CEREMONIE COMMEMORATIVE DU 11 NOVEMBRE 1918

La municipalité invite l'ensemble de la population à la cérémonie Samedi 11 novembre 2017 :
09h45 : Rassemblement devant la mairie - 09h50 : Départ du défilé - 09h55 : Dépôt de gerbe.

La Fanfare l'Espérance de St Germain du Plain participera à cette cérémonie.

Un vin d'honneur, offert par la municipalité, clôturera cette cérémonie, salle polyvalente

INSCRIPTIONS LISTE ELECTORALE

Les personnes nouvellement installées sur la commune ou non encore inscrites sont invitées à venir se présenter en mairie au plus tard le samedi 30 décembre 2017 (12h00)

pour procéder à l'inscription sur la liste électorale.

Se munir d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile.